

DERMOLINE CAROLE STUDIO



Lieu de formation : 85 rue Picpus, 75012 Paris

Tel : 01.43.44.60.91 | Mail : formation@dermolinecarole.com

Site internet : www.dermolinecarole.com

Numéro de SIRET : 847 923 166

Déclaration d'activité :

Enregistrée sous le numéro 11 75 58706 75 auprès du préfet de la région Île de France

DATE :

12/03/2025

PROGRAMME DE FORMATION CERTIFIANTE

FORMATION DE MAQUILLAGE PERMANENT

Réaliser un maquillage permanent

Objectifs opérationnels – compétences visées

C1. Réaliser un diagnostic avec un(e) client(e) afin de proposer une prestation en harmonie avec sa morphologie, sa personnalité, ses besoins et sa demande et d'obtenir son consentement sur la prestation.

C2. Préparer son poste de travail et ses produits afin d'évoluer dans un environnement de travail sain et organisé pour garantir la sécurité sanitaire d'un(e) client(e).

C3. Réaliser une densification capillaire grâce à la micropigmentation manuelle afin de simuler une augmentation de la masse capillaire.

C4. Réaliser une restructuration des sourcils grâce à une dermopigmentation manuelle afin de densifier les sourcils et obtenir une symétrie.

C5. Réaliser une intensification ciliaire grâce à une dermopigmentation manuelle afin de densifier les cils d'un(e) client(e) et créer du volume.

C6. Réaliser une coloration des lèvres grâce à une dermopigmentation manuelle afin de donner du volume, une symétrie et un effet 3D aux lèvres d'un(e) client(e).

C7. Réaliser des tâches de rousseurs grâce à une dermopigmentation manuelle afin de reproduire l'apparence des tâches de rousseurs naturelles et donner plus de caractère au teint naturel.

C8. Réaliser une coloration des pommettes grâce à une dermopigmentation manuelle afin de dynamiser le visage en ravivant l'éclat du teint.

C9. Finaliser une prestation de maquillage permanent afin d'obtenir un résultat de couleur et de forme stable et définitif du maquillage permanent.

Obligations Réglementaires

Cette formation s'applique dans le cadre de l'arrêté du 12 décembre 2008 pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique.

Pré-requis

L'habilitation Hygiène et Salubrité est conseillée car les compétences comprennent des actions de dermopigmentation et donc d'effraction cutanée (Décret n°2008-149 du 19 février 2008 fixant les conditions d'hygiène et de salubrité relatives aux pratiques du tatouage avec effraction cutanée et du perçage).

Durée de la formation

La durée de la formation est de 35 soit 5 jours consécutifs.

Public concerné

La certification est accessible à toute personne souhaitant acquérir des compétences en maquillage permanent ou en dermopigmentation dans le cadre d'une activité salariée ou indépendante.

Modalités et délais d'accès à la formation

Par téléphone : 01 43 44 60 91

Par mail : formation@dermolinecarole.com

Par formulaire de demande d'information sur mon site internet : www.dermolinecarole.com

Délai d'accès : d'une journée à un mois selon le financement et l'effectif.

Profil des intervenants

Cette formation est dispensée par une experte en dermographie certifiée : Mme Carole Dahan

Nombre de participants

1 à 3 personnes par session maximum

Dates de formation

1 à 4 sessions par mois en fonction de l'agenda de formation.

Lieu de formation

Centre de formation Dermoline Carole Studio au 85 rue Picpus, 75012 Paris, France

Horaires de formation

La formation s'étend du lundi au vendredi, de 10h à 18h, dont une pause de 1h pour déjeuner.

Méthodes Mobilisées

Des supports pédagogiques adaptés sont mis en place à l'aide de modules théoriques dans une salle de cours avec tableau blanc ainsi que des modules pratiques sur modèles vivants ou peaux synthétiques. Vous avez accès à un plateau technique qui reconstitue un institut de dermographie avec tout le matériel correspondant (lits, tables, chaises, lampes d'esthétique, équipement maquillage permanent, machines, pigments, crayons, nécessaire d'hygiène silicone, ...).

Contenu de la formation

- *Modules Théorique :*
 - Dermographie
 - La théorie des couleurs
 - Les pigments
 - Les aiguilles et dermographes
 - Les techniques de maquillage permanent des sourcils
 - Les techniques de maquillage permanent des lèvres
 - Les techniques de maquillage permanent des yeux
 - Les techniques de tricopigmentation
 - Les techniques de dermopigmentation des pommettes
 - Les techniques de dermopigmentation des tâches de rousseurs
- *Modules pratiques :*
 - Préparer son espace de travail
 - Appliquer les procédures d'hygiène et salubrité
 - Réaliser un maquillage permanent des sourcils
 - Réaliser un maquillage permanent des lèvres
 - Réaliser un maquillage permanent des yeux
 - Réaliser une tricopigmentation
 - Réaliser un maquillage permanent des pommettes
 - Réaliser une dermopigmentation des tâches de rousseurs.

Modalités d'évaluation

QCM (Questions à Choix Multiples) et contrôles de connaissances portant sur : la réglementation, le consentement, les contre-indications du maquillage permanent, les règles d'hygiène, le matériel et son utilisation, la colorimétrie et les différents pigments ainsi que leurs utilisations.

Cas pratique portant sur l'analyse de la demande du client.

Le candidat sera à :

- un questionnaire d'entrée en formation
- des questions/réponses à l'oral à la fin de chaque journée de formation

- des évaluations pratiques sur modèle pour chaque technique apprise
- un questionnaire de sortie de formation afin d'évaluer les connaissances acquises.

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans notre centre de formation répondant aux exigences de la pratique du maquillage permanent.

Outils pédagogiques

Remise d'un support de formation complet contenant les cours de tous les modules théoriques qui seront abordés durant la formation ainsi que des exercices.

Mise à disposition du matériel nécessaire à la pratique de toutes les techniques abordées :

- Dermographe pour maquillage permanent
- Aiguilles à dermographes
- Aiguilles manuelles
- Pigments
- Crème apaisante
- Crème cicatrisante
- Lotions désinfectantes
- Gants
- Masques

Suivi de l'assiduité

Une liste d'émargement est signée par le formateur et les stagiaires par demi-journée de formation / Fiche d'évaluation individuelle.

Formalisation à l'issue de la formation

Attestation de fin de formation. Si réussite de l'examen, remise de la certification avec un diplôme.

Tarif et prise en charge

2 850 € TTC (avec possibilité de d'une prise en charge d'un financement).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Le centre de formation Dermoline Carole Studio respecte les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les dispositifs pédagogiques sont également élaborés et adaptés en fonction des spécificités des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap fait le point avec vous pour étudier la faisabilité de votre projet de formation. Contactez Carole au 01 43 44 60 91.

Libellé exacte de la certification : Réaliser les techniques de maquillage permanent

Code RS : RS6676

Nom du certificateur : BYBLOSS

Date d'enregistrement de la certification : 11/11/2024

PROGRAMME DE FORMATION CERTIFIANTE

FORMATION « RÉALISER UN MAQUILLAGE PERMANENT »

Déroulé de la formation

JOUR 1

10h – 13h :

Modules théoriques

- Dermatologie
- La théorie des couleurs
- Les pigments
- Les aiguilles et dermographes
- Les techniques de maquillage permanent des sourcils

13h – 14h : Pause déjeuner

14h – 18h :

Modules pratiques

- Pratique sur modèle ou peau synthétique
- Atelier questions-réponses

JOUR 2

10h – 13h :

Modules théoriques

- Dermatologie
- La théorie des couleurs
- Les pigments
- Les aiguilles et dermographes
- Les techniques de maquillage permanent des lèvres

13h – 14h : Pause déjeuner

14h – 18h :

Modules pratiques

- Pratique sur modèle ou peau synthétique
- Atelier questions-réponses
- Évaluation des acquis de la veille

JOUR 3

10h – 13h :

Modules théoriques

- Dermatologie
- La théorie des couleurs
- Les pigments
- Les aiguilles et dermographes
- Les techniques de maquillage permanent des yeux

13h – 14h : Pause déjeuner

14h – 18h :

Modules pratiques

- Pratique sur modèle ou peau synthétique
- Atelier questions-réponses
- Évaluation des acquis de la veille

JOUR 4

10h – 13h :

Modules théoriques

- Dermatologie
- La théorie des couleurs
- Les pigments
- Les aiguilles et dermographes
- Les techniques de tricopigmentation

13h – 14h : Pause déjeuner

14h – 18h :

Modules pratiques

- Pratique sur modèle ou peau synthétique
- Atelier questions-réponses
- Évaluation des acquis de la veille

JOUR 5

10h – 13h :

Modules théoriques

- Dermatologie
- La théorie des couleurs
- Les pigments
- Les aiguilles et dermographes
- Les techniques de dermopigmentation des pommettes
- Les techniques de dermopigmentation des taches de rousseur

13h – 14h : Pause déjeuner

14h – 18h :

Modules pratiques

- Pratique sur modèle ou peau synthétique
- Atelier questions-réponses
- Questionnaire de fin de formation afin d'évaluer les acquis
- Bilan de la formation et questionnaire de satisfaction
- Remise de l'attestation de fin de formation